



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est tenue le 15 juin 2016 à 19 h en la salle du conseil de
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Monsieur Yan Major – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU,
MAIRE

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 17.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2016
201606-143 1.1

Madame la conseillère Françoise Lachapelle propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y ajouter les points 10.1 et 10.2, lequel ordre du jour se lirait alors comme suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 15 juin 2016

2 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbal de la séance du 18 mai 2016

2.2 Procès-verbal de correction du titre du règlement 54-2016

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 9 juin 2016

3.2 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Yan Major, conformément à l'article 360.1 de la LERM

3.3 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir de la directrice générale

4 RAPPORTS DES SERVICES

4.1 Inscription de monsieur Yan Major, conseiller municipal, à la formation « Éthique, déontologie : faisons le point » offerte par l'Union des municipalités du Québec

- 4.2 Vente de l'orgue de l'église Saint-Octave à la « Holy Cross Lutheran Church » pour la somme de 3 000 \$
- 4.3 Demande à la Commission de toponymie du Québec pour effectuer le changement de nom de Place de l'Église pour l'avenue Broadway
- 4.4 Adoption du compte rendu de la Commission de circulation du 9 mai 2016
- 4.5 Demande au service des infrastructures, de la voirie et des transports de l'agglomération de Montréal de retirer le circuit prévu sur l'avenue Broadway entre les rues Victoria et Dorchester
- 4.6 Nouvelle Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est et abrogation de la politique adoptée le 17 décembre 2014
- 4.7 Entente de collaboration en vue de développer la zone industrialo-portuaire de Montréal
- 4.8 Ajout et financement du projet de réfection de voirie 2016, dans le cadre du plan d'intervention

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Avis de motion – Règlement sur le plan d'urbanisme
- 5.2 Adoption – Projet règlement 57-2016 – Règlement sur le plan d'urbanisme
- 5.3 Avis de motion – Règlement sur le zonage
- 5.4 Adoption – Projet règlement 58-2016 – Règlement sur le zonage
- 5.5 Avis de motion – Règlement de lotissement
- 5.6 Adoption – Projet règlement 59-2016 – Règlement de lotissement
- 5.7 Avis de motion – Règlement de construction
- 5.8 Adoption – Projet règlement 60-2016 – Règlement de construction
- 5.9 Avis de motion – Règlement sur les permis et certificats
- 5.10 Adoption – Projet règlement 61-2016 – Règlement sur les permis et certificats
- 5.11 Adoption – Règlement 62-2016 – Règlement concernant les parcs, terrains de jeux et espaces verts
- 5.12 Avis de motion – modification au règlement 33-2013 – Règlement sur la circulation et le stationnement – modifications relatives à la signalisation et la circulation

6 CONTRATS

- 6.1 Octroi du contrat pour la fourniture de services de soutien technique, de maintenance et de mises à jour des logiciels BiblioMondo à l'entreprise BiblioMondo inc. – 19 795,90 \$ taxes incluses (pour trois ans)
- 6.2 Ratification du mandat octroyé à Les Entreprises Michaudville inc. pour la fuite d'eau sur la conduite de 16 et 14 pouces à l'angle de la rue Sherbrooke et de l'avenue Marien – 57 487,50 \$, taxes incluses
- 6.3 Financement d'une dépense supplémentaire dans le cadre du projet TP-ST 2015-05 – Implantation d'un chalet mobile sur pieux dans le parc René-Labrosse (parc de l'Hôtel-de-Ville) – travaux complémentaires pour le branchement des entrées de service – 49 183,20 \$ taxes incluses
- 6.4 Vente à Usines Giant inc. du lot 5 734 181 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – 5 200 \$

7 PERSONNEL

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Don de vingt-six chaises en bois de la bibliothèque Micheline-Gagnon à Action Secours Vie d'Espoir
- 8.2 Don à Cuisine collective « À toute vapeur » - 500 \$
- 8.3 Don à la Table de concertation des aînés pour l'organisation du Bal des aînés en octobre prochain – 500 \$
- 8.4 Don au Centre des femmes de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles pour la production d'un livre relatant l'histoire des Filles du Roy – 200 \$
- 8.5 Don à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir pour le Magasin-Partage rentrée scolaire – 1 000 \$

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

- 10.1 Nomination de madame Joanie Maltais à titre d'inspectrice de la Ville de Montréal-Est pour la période du 13 juin au 25 août 2016
- 10.2 Approbation de la lettre d'entente avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP – 301) relativement à la compensation pour services rendus à titre de

détenteur de la licence de compagnon électricien (Répondant) pour la Régie du Bâtiment du Québec par monsieur Daniel Dufort

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller Yan Major.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 juin 2016 tel que modifié par l'ajout des points 10.1 et 10.2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MAI 2016

201606-144 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 18 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU TITRE DU RÈGLEMENT 54-2016

201606-145 2.2

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier, Me Roch Sergerie, informe les membres du conseil qu'il a procédé à la correction du titre du règlement 54-2016 - *Règlement concernant la délégation, au trésorier, du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit* – afin d'y retirer le mot « projet. » En effet, au lieu de lire « Projet – règlement 54-2016 – *Règlement concernant la délégation, au trésorier, du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit* », il aurait plutôt fallu lire « règlement 54-2016 - *Règlement concernant la délégation, au trésorier, du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit.* »

DÉPÔT DE DOCUMENTS 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 29-2013 - RÈGLEMENT SUR LES FINANCES

201606-146 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances* au 9 juin 2016.

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR LE CONSEILLER YAN MAJOR, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 360.1 DE LA LERM

201606-147 3.2

Le greffier dépose, séance tenante, la déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Yan Major.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

201606-148 3.3

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances*.

RAPPORT DES SERVICES

4

INSCRIPTION DE MONSIEUR YAN MAJOR, CONSEILLER MUNICIPAL, À LA FORMATION "ÉTHIQUE, DÉONTOLOGIE: FAISONS LE POINT" OFFERTE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

201606-149

4.1

Considérant que monsieur Yan Major a été élu au poste de conseiller municipal du district 2 lors de l'élection partielle du 1er mai dernier;

Considérant que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* stipule que tout membre d'un conseil d'une municipalité qui n'a pas déjà participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, dans les six mois du début de son mandat, participer à une telle formation:

Considérant que l'Union des municipalités du Québec offre, par webinaire, aux nouveaux élus la formation « Éthique, déontologie : faisons le point »;

Considérant que cette formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale répond aux normes établies par la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

Considérant que le coût de la formation est de 95 \$ plus taxes pour les membres de l'Union des municipalités;

Considérant que monsieur Yan Major est intéressé à participer à cette formation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser la participation de monsieur Yan Major, conseiller municipal, à la formation « Éthique, déontologie : faisons le point » offerte par l'Union des municipalités du Québec;

D'autoriser une dépense à cet effet de 109,23 \$ incluant toutes taxes pour le paiement des frais d'inscription à cette formation et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-110-00-454.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE SAINT-OCTAVE À LA "HOLY CROSS LUTHERAN CHURCH" POUR LA SOMME DE 3 000 \$

201606-150

4.2

Considérant que la résolution 201501-012 autorisait la direction générale à mandater la firme Casavant Frères à vendre l'orgue Casavant opus 2615 de l'église Saint-Octave;

Considérant que l'entente conclue avec la firme Casavant Frères prévoyait qu'une somme de 10 000 \$ était remise à la Ville si l'entreprise trouvait un acheteur pour ledit orgue;

Considérant que la firme Casavant Frères a trouvé un seul acheteur intéressé, soit la « Holy Cross Lutheran Church » de Kitchener en Ontario;

Considérant que cette église ne dispose que d'une somme de 3 000 \$ pour acquérir l'orgue et que le démantèlement de l'orgue sera assuré par Dodington & Dodington Organ Services, la firme Casavant Frères a confirmé qu'elle autorisait la Ville à négocier directement avec la « Holy Cross Lutheran Church »;

Considérant que la paroisse Maria Auxiliatrice à Rivière-des-Prairies a manifesté de l'intérêt si la Ville lui offrait gratuitement ledit orgue;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville de vendre l'orgue de l'église Saint-Octave au plus offrant et que cette vente permettra à l'orgue de résonner à nouveau dans une autre église.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser la vente de l'orgue Casavant opus 2615 de l'église Saint-Octave à la « Holy Cross Lutheran Church » pour la somme de 3 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC POUR EFFECTUER LE CHANGEMENT DE NOM DE PLACE DE L'ÉGLISE POUR L'AVENUE BROADWAY

201606-151

4.3

Considérant que l'église Saint-Octave sera démolie pour faire place à un projet immobilier;

Considérant que le nom place de l'Église ne sera plus approprié;

Considérant qu'il y a lieu d'officialiser le changement de nom de place de l'Église auprès de la Commission de toponymie du Québec;

Considérant que les citoyens habitant place de l'Église sont parfaitement d'accord;

Considérant que les numéros civiques n'auront pas à être modifiés.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De mandater la directrice des communications, de la culture et de la communauté à faire toutes les demandes requises auprès de la Commission de toponymie du Québec afin de changer le nom de place de l'Église pour avenue Broadway;

D'autoriser la directrice des communications, de la culture et de la communauté à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd,
M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Yan Major.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE CIRCULATION DU 9 MAI 2016

201606-152

4.4

Considérant que la Commission de circulation a eu lieu le 9 mai 2016 à 13h dans la salle des comités de l'hôtel de ville;

Considérant que les dossiers ont tous été analysés par les membres de la Commission de circulation.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter chacune des recommandations de la Commission de circulation à l'exception de celles des points 201605-104 et 201605-102;

Pour le point 201605-104, le Conseil décide plutôt d'installer un panneau « arrêt » sur l'avenue Broadway à l'angle de la rue De Montigny;

Pour le point 201605-102, le Conseil reporte sa décision ultérieurement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE AU SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL DE RETIRER LE CIRCUIT PRÉVU SUR L'AVENUE BROADWAY ENTRE LES RUES VICTORIA ET DORCHESTER

201606-153

4.5

Considérant que le service des infrastructures, de la voirie et des transports de l'agglomération de Montréal a soumis un programme de voies cyclables sur le territoire de la ville de Montréal-Est;

Considérant que le programme prévoit la réalisation d'un circuit reliant la rue Notre-Dame (parc de l'Hôtel-de-Ville) et l'avenue Dorchester en passant par l'avenue Broadway;

Considérant qu'à la suite de la présentation du concept d'aménagement de Montréal, des inquiétudes sont déposées par la Commission qui ne souhaite pas avoir une piste cyclable unidirectionnelle (de part et d'autre de la voie publique) sur l'avenue Broadway entre les rues Notre-Dame et Prince-Albert;

Considérant qu'une proposition d'agencement de travaux de réfection pour l'avenue Marien (alternative) conjointement avec la planification du PTI, afin d'agencer les travaux de prolongement de la piste cyclable via l'avenue Marien au lieu de l'avenue Broadway (entre les rues Prince-Albert et Victoria);

Considérant qu'après analyse des membres de la Commission de circulation, il serait souhaitable que le circuit soit dirigé de la façon suivante :

- Rue Notre-Dame: limite Ouest jusqu'à l'avenue Denis;
- Avenue Denis: jusqu'à la rue Sainte-Julie;
- Rue Sainte-Julie: jusqu'à la sortie du parc de l'Hôtel-de-Ville sur l'avenue Broadway;
- Avenue Broadway: du parc de l'Hôtel-de-Ville jusqu'à la rue Prince-Albert;
- Rue Prince-Albert: de l'avenue Broadway jusqu'à l'avenue Marien;
- Avenue Marien: de la rue Prince-Albert jusqu'à la rue Dorchester
- Rue Dorchester: de l'avenue Marien jusqu'à la limite Est de la ville;

Considérant que le tracé proposé pour le réseau cyclable nécessitera un passage de ladite piste sur la rue Prince-Albert, il est recommandé à l'unanimité par les membres de la Commission de circulation de modifier l'article 9 du règlement 33-2013 afin que le tronçon de cette rue compris entre les avenues Marien et Broadway soit un chemin à sens unique de l'Ouest vers l'Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'entériner la recommandation des membres de la Commission de circulation et de proposer au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de l'agglomération de Montréal de retirer le tronçon de voie cyclable prévu sur l'avenue Broadway entre les rues Victoria et Dorchester et de modifier celui-ci pour permettre la circulation sur la rue Prince-Albert entre les avenues Broadway et Marien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOUVELLE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION, DES CONDITIONS ET AVANTAGES DES CADRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET ABROGATION DE LA POLITIQUE ADOPTÉE LE 17 DÉCEMBRE 2014

201606-154

4.6

Considérant l'adoption de la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est le 17 décembre 2014 (201412-316);

Considérant que la première évaluation de rendement des employés cadres faite à la suite de l'adoption de la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est a démontré une complexité quant à son application;

Considérant que la politique a été revue entièrement par les cadres de la Ville dans le but d'assurer une équité entre les employés cadres;

Considérant qu'il y aurait lieu de remplacer la politique antérieure par la nouvelle Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est et d'abroger la politique adoptée le 17 décembre 2014;

Considérant que la nouvelle politique prévoit des augmentations annuelles pour les employés cadres de 2 % plus 0,5 % si l'indice des prix à la consommation (IPC) de la région de Montréal est égal ou supérieur à 1,5%;

Considérant que l'IPC de la région de Montréal a augmenté de 1,5 % pour l'année 2014 et de 1,4 % pour l'année 2015, il y aurait lieu d'augmenter les échelles salariales des employés cadres de 2,5 % pour l'année 2015 et de 2 % pour l'année 2016;

Considérant que les échelles salariales sont représentées à la grille des échelles salariales (ANNEXE A) de la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est en y remplaçant toutefois, à l'article 22.5, le taux de « 1.5 % » par « 1.8 % »;

D'abroger la politique adoptée le 17 décembre 2014;

D'affecter les sommes nécessaires au paiement des augmentations des échelles salariales des cadres pour les années 2015 et 2016 en respect avec ladite politique et d'imputer cette dépense aux postes budgétaires affectés.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Yan Major.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

ENTENTE DE COLLABORATION EN VUE DE DÉVELOPPER LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE MONTRÉAL

201606-155 4.7

Considérant la volonté du gouvernement du Québec de favoriser le développement des zones industrialo-portuaire;

Considérant que pour ce faire, le ministère de l'Économie, de l'Immigration et des Exportations souhaite mettre en place un comité local ayant notamment pour mandat de délimiter le périmètre géographique de la zone industrialo-portuaire et d'élaborer un plan de développement de ladite zone;

Considérant que plusieurs représentants de ministères et de municipalités ainsi que le port de Montréal sont invités à participer audit comité;

Considérant que la Ville de Montréal-Est est une Ville portuaire et qu'il lui serait avantageux de participer à l'élaboration d'un tel plan de développement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adhérer à l'entente de collaboration en vue de développer la zone industrialo-portuaire de Montréal;

De mandater le responsable de l'urbanisme pour la Ville de Montréal-Est pour siéger au comité à être mis en place conformément à l'article 3.1 de ladite entente;

Cette résolution remplace la résolution 201601-013 à toutes fins que de droit;

D'autoriser le maire et le greffier à signer ladite entente au nom de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJOUT ET FINANCEMENT DU PROJET DE RÉFECTION DE VOIRIE 2016, DANS LE CADRE DU PLAN D'INTERVENTION

201606-156 4.8

Considérant la demande de monsieur Éric Dancause, directeur des travaux publics et des services techniques, relativement aux travaux de réfection des voies de service de l'autoroute Métropolitaine, prévus originalement en 2016 et 2018 selon la fiche PTI 2016-51 et devancés suite aux dernières études géotechniques et de caractérisation environnementale;

Considérant qu'à l'origine le financement du projet de voirie 2016 devait être effectué par règlement d'emprunt;

Considérant que le projet d'investissement totaliserait au maximum une enveloppe de 950 000 \$ pour des travaux palliatifs de planage et de pavage d'une durée de vie de 3 à 5 ans;

Considérant que ce projet s'avère admissible pour financement par les sommes récoltées dans le fonds de réfection et d'entretien des voies publiques (Fonds de carrières et sablières);

Considérant que ce fonds s'élève, au 31 décembre 2015, au montant de 5 823 449 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver le projet présenté par monsieur Éric Dancause, directeur des travaux publics et des services techniques, de réfection de voirie 2016 relatif à la réfection des voies de service de l'autoroute Métropolitaine, direction est entre la sortie de la Carrière Lafarge et le viaduc des pipelines de Shell et direction ouest entre l'avenue Marien et le chemin Bourget (des travaux palliatifs de planage et de pavage d'une durée de vie 3 à 5 ans) pour un montant maximum de 950 000 \$;

D'imputer au poste 22-300-00-721;

De financer ce projet (950 000 \$) à même les revenus reportés – fonds de réfection et d'entretien des voies publiques (Fonds de carrières et sablières), poste de bilan 55-169-03-000;

De retourner au revenu reporté – fonds de réfection et d'entretien des voies publiques (Fonds de carrières et sablière) tout excédent non dépensé pour ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

 5

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME

201606-157 5.1

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal sera adopté un règlement sur le plan d'urbanisme qui aura pour effet de remplacer le Plan d'urbanisme de Montréal - partie II : chapitre 20 - Arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est.

ADOPTION – PROJET RÈGLEMENT 57-2016 – RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME

201606-158 5.2

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 57-2016 - Règlement sur le plan d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE

201606-159 5.3

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement sur le zonage, règlement qui aura pour effet de remplacer le règlement 713 - Règlement de zonage.

ADOPTION – PROJET RÈGLEMENT 58-2016 – RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE

201606-160 5.4

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

201606-161 5.5

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement de lotissement qui aura pour effet de remplacer le règlement 714 - Règlement de lotissement.

ADOPTION – PROJET RÈGLEMENT 59-2016 – RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

201606-162 5.6

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 59-2016 - Règlement de lotissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

201606-163 5.7

Monsieur le conseiller Michel Bélisle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement de construction.

ADOPTION – PROJET RÈGLEMENT 60-2016 – RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

201606-164 5.8

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 60-2016 - Règlement de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

201606-165

5.9

Monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement sur les permis et certificats.

ADOPTION – PROJET RÈGLEMENT 61-2016 – RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

201606-166

5.10

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION – RÈGLEMENT 62-2016 – RÈGLEMENT CONCERNANT LES PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES VERTS

201606-167

5.11

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 62-2016 - Règlement sur les parcs, terrains de jeux et espaces verts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT 33-2013 – RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – MODIFICATIONS RELATIVES À LA SIGNALISATION ET LA CIRCULATION

201606-168

5.12

Monsieur le conseiller Michel Bélisle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement modifiant le règlement 33-2013 - Règlement sur la circulation et le stationnement pour y effectuer des modifications relatives à la signalisation et la circulation.

CONTRATS

6

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE SOUTIEN TECHNIQUE, DE MAINTENANCE ET DE MISES À JOUR DES LOGICIELS BIBLIOMONDO DE L'ENTREPRISE BIBLIOMONDO INC.

201606-169

6.1

Considérant que le contrat de soutien technique, de maintenance et de mise à jour de BiblioMondo est échu;

Considérant qu'il y a lieu d'avoir un contrat de support pour ce produit.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour la fourniture de services de soutien technique, de maintenance et de mises à jour des logiciels de BiblioMondo, pour une période de trois ans, à l'entreprise BiblioMondo inc., pour un montant total de 19 795,90 \$, taxes incluses, réparti comme suit :
année 1 – 6 565,75 \$ / année 2 – 6 598,58 \$ / année 3 – 6 631,57 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION DU MANDAT OCTROYÉ À LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC. POUR LA FUITE D'EAU SUR LA CONDUITE DE 16 ET 14 POUCES À L'ANGLE DE LA RUE SHERBROOKE ET DE L'AVENUE MARIEN – 57 487,50 \$, TAXES INCLUSES

201606-170

6.2

Considérant que la Ville de Montréal-Est a constaté, le 23 mai 2016, qu'il y avait une fuite d'eau sur la conduite de 16 et 14 pouces sur la rue Sherbrooke à l'angle de l'avenue Marien;

Considérant que cette conduite du réseau principal d'aqueduc de la Ville de Montréal est située sur notre territoire et que selon le règlement RCG 05-002, le service d'entretien, tel qu'une fuite d'eau, est délégué à la Ville de Montréal-Est;

Considérant l'importance de cette fuite et nos connaissances limitées du réseau principal d'aqueduc, une assistance externe était nécessaire par l'entremise de les entreprises Michaudville inc., laquelle a un contrat actif avec Montréal, soit le contrat IRR 2015-01;

Considérant que les tarifs utilisés sont les mêmes que ceux du contrat avec la Ville de Montréal et qu'une facture sera transmise à cette dernière après la fin des travaux complets de colmatage de la fuite, tel que stipulé dans le RCG-05-002;

Considérant qu'une intervention en deux étapes est nécessaire et qu'une évaluation budgétaire globale représente près de 57 487,50 \$, taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De ratifier le mandat octroyé à Les entreprises Michaudville inc. pour réparer la fuite d'eau sur la conduite de 16 et 14 pouces à l'angle de la rue Sherbrooke et de l'avenue Marien, et ce, pour un montant de 57 487,50 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FINANCEMENT D'UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2015-05 – IMPLANTATION D'UN CHALET MOBILE SUR PIEUX DANS LE PARC RENÉ-LABROSSE (PARC DE L'HÔTEL-DE-VILLE) – TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES POUR LE BRANCHEMENT DES ENTRÉES DE SERVICE – 49 183,20 \$ TAXES INCLUSES

201606-171

6.3

Considérant que la Direction des travaux publics et des services techniques a procédé à l'installation d'un chalet mobile sur pieux dans le parc de l'Hôtel-de-Ville (résolution 201506-142);

Considérant que la Direction des travaux publics et des services techniques est allée en appel d'offres sur invitations pour les travaux de branchement d'entrées de service et que les soumissions reçues dépassaient largement les coûts estimés de 140 000 \$ taxes incluses et que celles-ci ont été rejetées;

Considérant que la Direction des travaux publics a procédé aux travaux requis en régie pour les branchements des entrées de service permettant de s'adapter aux impondérables des conditions terrains (pipelines et autres services publics);

Considérant que des ajustements d'interventions étaient nécessaires et n'étaient pas prévus durant les travaux de branchement des entrées de service du chalet, soit :

- La location de l'équipement spécialisé de type « vacuum » nécessaire pour les interventions près des pipelines (exigences) et autres ajustements non prévus pour un montant de ± 15 500 \$;
- La modification au raccordement électrique pour les besoins du parc et du bâtiment, découlant de la vente de l'église; comme unique alternative pour se raccorder à l'édifice de l'hôtel de ville, pour un montant de ± 11 500 \$;
- La gestion supplémentaire des sols contaminés et la réfection de la bordure du parc, pour un montant de ± 8 000 \$;
- Travaux d'aménagement paysager complémentaires pour une meilleure intégration du chalet dans le parc; pour un montant de ± 5 000 \$;

pour un montant de ± 44 000 \$, avant les taxes applicables, en besoins complémentaires imprévus pour un montant avec taxes de 49 183, 20 \$;

Considérant qu'une somme complémentaire est nécessaire pour la finalisation du projet, soit : 250 852,37 \$ (montant des travaux) moins 201 669, 17 \$ (estimé des travaux 2015) pour une différence de 49 183,20 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De transférer la somme de 49 183,20 \$ du surplus accumulé non autrement affecté au poste budgétaire 22-701-50-721 afin de pourvoir au paiement de cette dépense supplémentaire;

De retourner au surplus l'excédent non dépensé.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd,
M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Yan Major

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

VENTE À USINES GIANT INC. DU LOT 5 734 181 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL – 5 200 \$

201606-172 6.4

Considérant que lors de la séance du 17 février 2016, la Ville de Montréal-Est acceptait la promesse d'achat de Usines Giant inc.;

Considérant que l'acte de vente est conforme aux conditions établies dans la résolution 201602-038.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent, Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, l'acte de vente du lot 5 734 181 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal entre la Ville de Montréal-Est et Usines Giant inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL 7

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS 8

DON DE VINGT-SIX CHAISES EN BOIS DE LA BIBLIOTHÈQUE MICHELINE-GAGNON À ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR

201606-173 8.1

Considérant que les chaises de bois de la salle de conférence de la bibliothèque Micheline-Gagnon ont été remplacées en 2015, pour des sièges plus appropriés;

Considérant que ces chaises en bois peuvent encore être utiles;

Considérant que l'organisme Action Secours Vie d'Espoir a demandé qu'on lui fasse don de ces chaises.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle, Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner vingt-six chaises à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON À CUISINE COLLECTIVE « À TOUTE VAPEUR » - 500 \$

201606-174 8.2

Considérant que Cuisine collective « À toute vapeur » aide plusieurs personnes démunies de notre Ville, soit par des ateliers de cuisine collective, ou par le dépannage alimentaire;

Considérant que Cuisine collective « À toute vapeur » demande un soutien financier pour pouvoir continuer d'aider les citoyens dans le besoin.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd, Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De donner un montant de 500,00 \$ afin que la Cuisine collective « À toute vapeur » puisse continuer à aider les familles de Montréal-Est dans le besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON À LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS POUR L'ORGANISATION DU BAL DES AÎNÉS EN OCTOBRE PROCHAIN – 500 \$

201606-175 8.3

Considérant que La Table de concertation des aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles fête son 11e anniversaire, et que pour l'occasion un bal sera organisé en octobre prochain;

Considérant que pour cette occasion, environ 270 personnes seront réunies au Centre Roussin;

Considérant que La Table des aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles a pour mission de promouvoir et défendre les droits des personnes âgées et de regrouper des organismes, des groupes et des citoyens préoccupés par le bien-être des aînés.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De donner un montant de 500,00 \$ pour l'organisation du bal des aînés, qui souligne le 11e anniversaire de La Table de concertation des aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON AU CENTRE DES FEMMES DE MONTRÉAL-EST / POINTE-AUX-TREMBLES POUR LA PRODUCTION D'UN LIVRE RELATANT L'HISTOIRE DES FILLES DU ROY – 200 \$

201606-176 8.4

Considérant que le Centre des femmes est un organisme à but non lucratif qui, depuis plus de 20 ans, vient en aide aux femmes de Montréal-Est et de Pointe-aux-Trembles dans le besoin en leur offrant divers services et activités appropriés à leurs besoins;

Considérant que l'histoire des Filles du Roy, s'inscrit dans leur volet « Éducation populaire » et elle consiste à entamer une démarche visant à rendre un hommage plus que mérité aux mères de la nation québécoise;

Considérant que l'objectif final de ce volet est la production d'un livre qui sera imprimé à plus de 2 000 exemplaires et distribué à travers le Québec;

Considérant que le livre ne parle que de la vie des Filles du Roy de RDP / PAT et de leur descendance et ne mentionne pas que des Filles du Roy se sont aussi établies sur le territoire de ce qui est aujourd'hui Montréal-Est; comme ce fait est passé sous silence, la Ville ne peut commanditer aux niveaux exigés (mais non expliqués), mais elle désire toutefois contribuer aux dépenses occasionnées par ce livre.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner un montant de 200,00 \$ pour aider le Centre des femmes de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles à la production d'un livre relatant l'histoire des Filles de Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON À L'ORGANISME ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR POUR LE MAGASIN-PARTAGE RENTRÉE SCOLAIRE – 1 000 \$

201606-177 8.5

Considérant que l'organisme Action Secours Vie d'Espoir veut offrir des fournitures scolaires aux enfants des familles défavorisées de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du projet Magasin-Partage rentrée scolaire;

Considérant qu'en 2015, 226 enfants et 97 familles ont bénéficié de ce service;

Considérant que le Magasin-Partage aura lieu le 18 août prochain au local d'Action Secours Vie d'Espoir.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner un montant de 1 000 \$ pour aider l'organisme Action Secours Vie d'Espoir à offrir des fournitures scolaires aux enfants des familles défavorisées de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles pour le Magasin-Partage rentrée scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS 9

AFFAIRE NOUVELLE 10

NOMINATION DE MADAME JOANIE MALTAIS À TITRE D'INSPECTRICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR LA PÉRIODE DU 13 JUIN AU 25 AOÛT 2016

201606-178 10.1

Considérant qu'il y a lieu de nommer madame Joanie Maltais à titre d'inspectrice afin de lui accorder les pouvoirs reliés à cette fonction en vertu notamment du chapitre 2 du règlement 712

– Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) et ce, pour la période du 13 juin au 25 août 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De nommer madame Joanie Maltais à titre d'inspectrice pour la Ville de Montréal-Est pour la période du 13 juin au 25 août 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DE LA LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL (SCFP – 301) RELATIVEMENT À LA COMPENSATION POUR SERVICES RENDUS À TITRE DE DÉTENTEUR DE LA LICENCE DE COMPAGNON ÉLECTRICIEN (RÉPONDANT) POUR LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC PAR MONSIEUR DANIEL DUFORT

Le maire, monsieur Robert Coutu, a informé le greffier de la Ville, Me Roch Sergerie, dans le délai prescrit de sa demande de reconsidération de la résolution 201606-179 – « Approbation de la lettre d'entente avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP – 301) relativement à la compensation pour services rendus à titre de détenteur de la licence de compagnon électricien (Répondant) pour la Régie du Bâtiment du Québec par monsieur Daniel Dufort » adoptée lors de la séance ordinaire du 15 juin 2016. En conséquence de cette demande de reconsidération, le greffier de la Ville a suspendu les effets de cette résolution et la soumettra de nouveau au Conseil pour qu'il la considère d'urgence et en priorité.

201606-179

10.2

Considérant que la Ville doit désigner un répondant auprès de la Régie du bâtiment du Québec à titre de constructeur propriétaire afin réaliser des travaux d'électricité;

Considérant que le répondant en exécution des travaux de construction est garant de l'application rigoureuse par l'entreprise et par ses sous-traitants des normes, de la réglementation et des techniques de construction spécifiques aux travaux compris dans la sous-catégorie de licence qu'il qualifie, et ce, en collaboration régulière avec le répondant en gestion de projets et de chantiers;

Considérant qu'une lettre d'entente a été négociée avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal afin de désigner monsieur Daniel Dufort à titre de répondant de la Ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'approuver la signature de la lettre d'entente intervenue avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP-301) relativement à la compensation pour services rendus à titre de détenteur de la licence de compagnon électricien (Répondant) par monsieur Daniel Dufort;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-163;

De transférer les sommes requises du poste budgétaire 02-320-10-625 au poste budgétaire 02-320-00-163;

D'autoriser madame Josée Guy, directrice générale, et madame Joanne Blain, agente-conseil en ressources humaines, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous documents utiles au suivi de la présente résolution.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd,
M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Yan Major,
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

Mme la conseillère Anne St-Laurent.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201606-180

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle.

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 21 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
